

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 9 AVRIL 2018

COMPTE RENDU

L'An Deux Mille Dix-huit, le neuf Avril à Dix-Neuf heures, le Conseil Communautaire de COMMENTRY MONTMARAUPT NERIS COMMUNAUTE, légalement convoqué le 30 mars 2018, s'est rassemblé au Pavillon du Lac à NERIS-LES-BAINS, sous la présidence de Bruno ROJOUAN.

PRESENTS : V. ALLOIN - R. AUCLAIR - S. AUCOUTURIER - S. BADUEL - MC. BAURES - J. BIZEBARRE - E. BLANCHET - PH. BONHOMME - S. BOURDIER -E. BOULON – M. BOULOGNE (suppléant de F. COMMANT) - B. BOVE - H. BUREAU - C. CABASSUT - M. CAJAT - A. CHANIER –A. CHAPY - A. CHAUSSE - MA. CHEVRIER - L. CHICOIS - B. CONFESSON - M. LOUREIRO - P. DAFFY - B. DEPRAS - M. DUFFAULT - S. DUONG - S. FENOUILLET - G. FENOUILLET - O. LABOUESSE - F. LEHMANN - C. MARTIN - B. MARTIN - JJ. MERCIER - JJ. PERRET - P. PORTET - V. RADOMSKI - C. RIBOULET - - A. ROCHE -B. ROJOUAN - M. SANLIAS - F. SPACCAFERRI - F. SOARES - D. TABUTIN – F. TARIAN – B. THEVENET - E. TOURAUD - C. TOUZEAU - T. VERGE ;

EXCUSES : G. BUREAU – F. FERRANDON DERET - JP. BOUGEROLLE - M. JALIGOT - F. COMMANT - B. CHAPELIER - B. VALETTE - L. BROCARD - C. TOURRET

AVAIENT DONNE POUVOIR : F. FERRANDON DERET à C. RIBOULET - M. JALIGOT à F. TARIAN - G. BUREAU à E. TOURAUD - B. VALETTE à V. ALLOIN

I- Présentation et vote des comptes administratif 2017:

Réuni sous la présidence du doyen d'âge, élu Président de séance en application de l'article L.2121.14 du CGCT,

Délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2017 dressés par Bruno ROJOUAN, Président, qui s'est retiré au moment du vote, après présentation de ces derniers.

Le Conseil Communautaire,

- 1.1- donne acte de la présentation faite des comptes administratifs 2017, lesquels se résument ainsi :

BUDGET Commentry /Montmarault Néris Communauté

Fonctionnement :

Résultat reporté : 2 615 730.37 €

Dépenses :

Réalisé : 13 157 255.82 €

Recettes :

Réalisé : 14 632 58889 €

Résultat de fonctionnement : 1 475 333.07 Euros

Résultat de clôture : + 4 091 063.44 Euros

Investissement :

Résultat reporté : 642 650.04 €

Dépenses :

Réalisé : 919 357.34 €

Recettes :

Réalisé : 1 491 095.31 €

Résultat d'investissement : 571 737.97 Euros

Résultat de clôture : 1 214 388.01 Euros

Affectation des résultats :

Résultat de clôture de Fonctionnement à reporter ligne 002

Résultat de clôture d'Investissement à reporter ligne 001

BUDGET ZONES INDUSTRIELLES

Fonctionnement :

Résultat reporté : + 49.59 €

Dépenses :

Réalisé : 244 005.08 €

Recettes :

Réalisé : 176 178.37 €

Résultat de fonctionnement : - 67 826.71 Euros

Résultat de clôture : - 67 777.12 Euros

Investissement :

Résultat reporté : 32 034.19 €

Dépenses :

Réalisé : 79 614.00 €

Recettes :

Réalisé : 301 708.83 €

Résultat d'investissement : 222 155.83 Euros

Résultat de clôture : + 254 190.02 €uros

Affectation des résultats :

Résultat de clôture de Fonctionnement à reporter ligne 002

Résultat de clôture d'Investissement à reporter ligne 001

BUDGET ATELIER RELAIS ALZIN

Fonctionnement :

Résultat reporté : + 2 396.60 €

Dépenses :

Réalisé : 0 €

Recettes :

Réalisé : 0 €

Résultat de fonctionnement : 0 €uros

Résultat de clôture : + 2 396,60 €uros

Investissement :

Résultat reporté : 25 831.04 €

Dépenses :

Réalisé : 0 €

Recettes :

Réalisé : 0 €

Résultat d'investissement : 0 €uros

Résultat de clôture : + 25 831,04 €uros

Affectation des résultats :

Résultat de clôture de Fonctionnement à reporter ligne 002

Résultat de clôture d'Investissement à reporter ligne 001

BUDGET AUTRES OPERATIONS ASSUJETTIES A LA TVA

Fonctionnement :

Résultat reporté : 0 €

Dépenses :

Réalisé : 308 993.45 €

Recettes :

Réalisé : 345 298.50 €

Résultat de fonctionnement : + 36 305.05 €uros

Résultat de clôture : + 36 305.05 €uros

Investissement :

Résultat reporté : - 125 326.20€

Dépenses :

Réalisé : 206 717.20 €

Recettes :

Réalisé : 245 108.13 €

Résultat d'investissement : 38 390.93 €uros

Résultat de clôture : - 86 935.27 €uros

Affectation des résultats :

Résultat de clôture de Fonctionnement à reporter au compte 1068

Résultat de clôture d'Investissement à reporter ligne 001

BUDGET ZAC DE MAGNIER

Fonctionnement :

Résultat reporté : + 19 200,59 €

Dépenses :

Réalisé : 2 500,00 €

Recettes :

Réalisé : 2 500,14 €

Résultat de fonctionnement : 0.14 €uros

Résultat de clôture : + 19 200,73 €uros

Investissement :

Résultat reporté : - 639 828.65 €

Dépenses :

Recettes :

Réalisé : 2 500 € Réalisé : 0,00 €

Résultat d'investissement : - 2 500€uros

Résultat de clôture : - 642 328.65 €uros

Affectation des résultats :

Résultat de clôture de Fonctionnement à reporter ligne 002

Résultat de clôture d'Investissement à reporter ligne 001

BUDGET ZAC

Fonctionnement :

Résultat reporté : -17 236.84 €

Dépenses :

Réalisé : 47 571.49 €

Recettes :

Réalisé : 82 081.85€

Résultat de fonctionnement : 34 510.36 €uros

Résultat de clôture : 17 273.52 €uros

Investissement :

Résultat reporté : -787 247.87 €

Dépenses :

Réalisé : 120 548.57 €

Recettes :

Réalisé : 45 582.17 €

Résultat d'investissement : - 74 966.40 €uros

Résultat de clôture : - 862 214.27 €uros

Affectation des résultats :

Résultat de clôture de Fonctionnement à reporter ligne 002

Résultat de clôture d'Investissement à reporter ligne 001

BUDGET MAISON DU TOURISME

Fonctionnement :

Résultat reporté : - 4 646.36 €

Dépenses :

Réalisé : 108 863.97 €

Recettes :

Réalisé : 225 985.07 €

Résultat de fonctionnement : 117 121.10 Euros

Résultat de clôture : 112 474.74 Euros

Investissement :

Résultat reporté : 6 382.29 €

Dépenses :

Réalisé : 127 542.03 €

Recettes :

Réalisé : 15 292.11 €

Résultat d'investissement : - 112 249.92 Euros

Résultat de clôture : -105 867.63 Euros

Affectation des résultats :

Résultat de clôture de Fonctionnement à reporter au compte 1068

Résultat de clôture d'Investissement à reporter ligne 001

BUDGET MAISON MEDICALE

Fonctionnement :

Résultat reporté : 12 905.13 €

Dépenses :

Réalisé : 5 277.98 €

Recettes :

Réalisé : 20 756.64 €

Résultat de fonctionnement : 15 478.66 Euros

Résultat de clôture : 28 383.79 Euros

Investissement :

Résultat reporté : - 13 963.24 €

Dépenses :

Réalisé : 14 602.75 €

Recettes :

Réalisé : 13 963.24 €

Résultat d'investissement : - 639.51 Euros

Résultat de clôture : - 14 602.75 Euros

Affectation des résultats :

Résultat de clôture de Fonctionnement à reporter au compte 1068

Résultat de clôture d'Investissement à reporter ligne 001

BUDGET RELAIS MEDICAL

Fonctionnement :

Résultat reporté : 0 €

Dépenses :

Réalisé : 0 €

Recettes :

Réalisé : 0 €

Résultat de fonctionnement : 0 Euros

Résultat de clôture : 0 Euros

Investissement :

Résultat reporté : 0 €

Dépenses :

Réalisé : 0 €

Recettes :

Réalisé : 0 €

Résultat d'investissement : 0 Euros

Résultat de clôture : 0 Euros

BUDGET HOTEL D'ENTREPRISE

Fonctionnement :

Résultat reporté : 0 €

Dépenses :

Réalisé : 0 €

Recettes :

Réalisé : 0 €

Résultat de fonctionnement : 0 Euros

Résultat de clôture : 0 Euros

Investissement :

Résultat reporté : 0 €

Dépenses :

Réalisé : 0 €

Recettes :

Réalisé : 0 €

Résultat d'investissement : 0 Euros

Résultat de clôture : 0 Euros

BUDGET DE LA CROIX DE FRAGNE

Fonctionnement :

Résultat reporté : 0 €

Dépenses :

Réalisé : 86 779.06 €

Recettes :

Réalisé : 86 779.06 €

Résultat de fonctionnement : 0 Euros

Résultat de clôture : 0 Euros

Investissement :

Résultat reporté : 0 €

Dépenses :

Réalisé : 86 779.06 €

Recettes :

Réalisé : 0 €

Résultat d'investissement : - 86 779.06 Euros

Résultat de clôture : - 86 779.06 Euros

Affectation des résultats :

Résultat de clôture de Fonctionnement à reporter ligne 002

Résultat de clôture d'Investissement à reporter ligne 001

BUDGET DE LA BRANDE

Fonctionnement :

Résultat reporté : 0 €

Dépenses :

Réalisé : 1 364 107.59 €

Recettes :

Réalisé : 1 396 236.59 €

Résultat de fonctionnement : 32 129 Euros

Résultat de clôture : 32 129 Euros

Investissement :

Résultat reporté : 0 €

Dépenses :

Réalisé : 1 283 551.59 €

Recettes :

Réalisé : 80 556.00 €

Résultat d'investissement : - 1 202 995.59 Euros

Résultat de clôture : -1 202 995. 59 Euros

Affectation des résultats :

Résultat de clôture de Fonctionnement à reporter ligne 002

Résultat de clôture d'Investissement à reporter ligne 001

BUDGET ZA DU GRAND CHAMP

Fonctionnement :

Résultat reporté : 0 €

Dépenses :

Réalisé : 42 563.50 €

Recettes :

Réalisé : 44 602.50 €

Résultat de fonctionnement : 2 039 Euros

Résultat de clôture : 2 039 Euros

Investissement :

Résultat reporté : 0 €

Dépenses :

Réalisé : 39 652.50 €

Recettes :

Réalisé : 2 911.00 €

Résultat d'investissement : - 36 741.50 Euros

Résultat de clôture : -36 741.50 Euros

Affectation des résultats :

Résultat de clôture de Fonctionnement à reporter ligne 002

Résultat de clôture d'Investissement à reporter ligne 001

1.2- Le Conseil communautaire constate pour la comptabilité principale et celles des budgets annexes les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

1.3- Le Conseil communautaire reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

1.4- Le Conseil communautaire arrête et adopte les résultats tels que définis dans les comptes administratifs 2017.

II- Approbation des comptes de gestion 2017

Vu le code général des collectivités et notamment de l'article L2121-31,

Le Conseil communautaire déclare :

- Que les comptes de gestions 2017 dressés par le trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

III- AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017

Le Conseil Communautaire,

- après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2017,
- Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2017, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2017 comme mentionné précédemment.

IV- Vote des taux des quatre taxes directes

Sur proposition du Président, et à l'unanimité, le conseil communautaire décide de fixer les taux des quatre taxes directes locales pour l'année 2018 de la manière suivante :

<u>TAXES</u>	BASES Prévisionnelles	<u>TAUX</u> 2018	<u>PRODUITS</u> 2018
---------------------	----------------------------------	-----------------------------	---------------------------------

Taxe d'habitation	30 086 000 €	2.79 %	839 399 €
Taxe foncière (bâti)	28 310 000 €	1.85 %	523 735 €
Taxe foncière (non bâti)	2 738 000 €	5.20 %	142 376 €
CFE	11 385 000 €	28.23%	3 214 317 €
		TOTAL	4 719 827 €

V- Vote des TEOM

	Total Base 2018	produits 2018	taux 2018
C1 Beaune d'Allier, Blomard, La Celle, Chappes, Chavenon, Colombier, Deneuille les Mines, Hyds, Louroux de Beaune, Murat, St Bonnet de Four, St Marcel en Murat, St Priest en Murat, Sauvagny, Sazeret, Verneix, Vernusse, Villefranche d'Allier, Tortezaïs, Venas	4 572 390 €	522 078 €	11,42%
C1,5 Bézenet, Chamblet, Cosne d'Allier, Doyet, Durdat Larequille, Malicorne, Montmarault, Montvicq, Saint Angel	8 370 169 €	973 856 €	11,63%
C2 Commentry, Malicorne, Nérès les Bains,	9 714 780 €	942 378 €	9,70%
C4 7 mois Nérès les Bains	692 320 €	81 723 €	11,80%
C1 Voussac	395 819 €	62 526 €	15,80
	23 745 478 €	2 582 561 €	

Sur Proposition du Président, le conseil approuve les TEOM (2 contres 2 abstentions)

VI- VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS – ANNEE 2018

Budget Général : Commentry, Montmarault, Nérès Communauté

Les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 20 611 658 €
- Section d'investissement : 4 775 244 €

Le budget principal Communauté de Communes s'élève à : **25 386 902 €**

Budget : ZA LA CROIX DE FRAGNE

Les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 106 781 €
- Section d'investissement : 96 780 €

Le budget annexe ZA la Croix de Fragne s'élève à : **203 561 €**

Budget : ZA LA BRANDE

Les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 1 682 996 €
- Section d'investissement : 1 442 995 €

Le budget annexe ZA La Brande s'élève à : **3 125 991 €**

Budget : ZONES INDUSTRIELLES

Les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 149 169 €
- Section d'investissement :
 - Dépenses 51 000 € Recettes 287 221 €

Le budget annexe ZI s'élève à : **200 169 €**

Budget : ZAC DE MAGNIER

Les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 664 330 €
- Section d'investissement : 653 329 €

Le budget annexe Zac de Magnier s'élève à : **1 317 659 €**

Budget : ATELIER RELAIS ALZIN

Les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 0 €
- Section d'investissement : 0 €

Le budget annexe Atelier Relais Alzin s'élève à : **0 €**

Budget : AUTRES OPERATIONS ASSUJETTIES A TVA

Les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 515 000 €
- Section d'investissement : 143 936 €

Le budget annexe Autres op. ass.TVA s'élève à : **658 936 €**

Budget : MAISON DU TOURISME

Les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 133 811 €
- Section d'investissement : 133 868 €

Le budget annexe Maison du Tourisme s'élève à : **267 679 €**

Budget : ZAC

Les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 980 618 €
- Section d'investissement : 924 849 €

Le budget annexe Zone d'Activité s'élève à : **1 905 467 €**

Budget : MAISON MEDICALE

Les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 34 781 €
- Section d'investissement : 41 034 €

Le budget annexe Maisons Médicales s'élève à : **75 815 €**

Budget : ZA GRAND CHAMP

Les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 596 743 €
- Section d'investissement : 316 742 €

Le budget annexe ZA du Grand Champ s'élève à : **913 485 €**

En 2018, Bruno DEPRAS informe les conseillers le Centre social rural remboursera environ 89 000 € au titre d'un trop perçu sur l'exercice 2016. Un avenant à la convention de financement sera vraisemblablement nécessaire pour son versement. Cette situation financière favorable est liée à un meilleur taux de remplissage des structures de la petite enfance par rapport au prévisionnel initial. Ainsi les recettes des familles et les aides de la CAF sont en hausse. Il convient également de préciser que le Centre social rural a bénéficié à l'époque des contrats aidés. Sylvia AUCOUTURIEUR aurait aimé que dans la présentation du budget général, l'autofinancement puisse apparaître plus clairement dans la présentation des comptes.

Sur proposition du Président, le conseil approuve les budgets primitifs (3 abstentions).

VII- Loyer de la Maison des services et des solidarités – Bruno ROJOUAN

Bruno ROJOUAN rappelle que l'Ex comcom 3CN avait validé le transfert du siège 1, place Stalingrad au 22, avenue Marx Dormoy dans la Maison des services et de la solidarité à Commentry. Le bâtiment est composé de 3 niveaux partagés de manière égale avec le CCAS communal. Le projet initial était estimé à 603 465 €. L'opération s'équilibrait financièrement avec un financement du Conseil régional (contrat Auvergne+ 180 000€) de l'Etat (DETR 150 000€) de l'Europe (FEDER 67 443€) et de la Comcom (60 346 €).

Aujourd'hui le plan de financement est arrêté à la somme suivante :

Dépenses	€ HT	Recettes	€
Travaux	828 478	Région Auvergne+	180 000
Mobilier	21 380	Etat DETR	150 000
		Europe en cours d'instruction	67 443
		Comcom	60 346
		Commentry	332 069
TOTAL	849 858	TOTAL	849 858

Début mars, la commune a envoyé à la comcom les montants du loyer et des charges :

- 14 011,68 € par an soit 1 167,64€ par mois
- 7 225 € de charges comprenant (entretien des espaces verts, le chauffage, l'électricité, le téléphone, internet, maintenance de l'ascenseur, nettoyage des vitres...)

Cette location ne comprend pas le ménage des parties communes estimé à 5H par semaine.

Sur proposition du Président, le conseil approuve/désapprouve et l'autorise à signer le bail correspondant.

VIII- Economie : convention assainissement commune de Commentry – Alain CHANIER

Une convention avait été établie le 4 février 2015 entre la Communauté de Communes de COMMENTRY – NÉRIS LES BAINS et la Commune de COMMENTRY pour exploiter et entretenir deux postes de relevage des eaux usées. Ces derniers sont situés sur le Campus de la Route Noire, commune de MALICORNE et à l'accueil de loisirs intercommunal « les Galibots », Route des Ferrières sur la commune de NÉRIS LES BAINS.

Outre les deux ouvrages cités précédemment, COMMENTRY – MONTMARAULT – NÉRIS COMMUNAUTÉ souhaite que la commune de COMMENTRY intervienne aussi pour l'exploitation d'un nouvel ouvrage d'assainissement au Campus des Marronniers situé sur la Commune de MALICORNE. Ce poste de relevage permet d'acheminer ces eaux usées vers la station d'épuration de la Brande.

La convention concernant ces trois ouvrages sera conclue pour une durée d'un an. Elle sera renouvelable tous les ans par tacite reconduction.

Sur proposition du Président, le conseil approuve et l'autorise à signer la convention correspondante.

IX- Urbanisme : projet d'extension du périmètre du PLUi – Bruno ROJOUAN

Bruno ROJOUAN rappelle à l'assemblée que l'ex comcom de la Région de Montmarault était compétente en matière de PLUi depuis 2016. Au moment de la fusion, l'ex comcom 3CN n'avait pas souhaité intégrer le PLUi et préférerait opter pour le moratoire de 5 ans offert par la loi « Egalité et citoyenneté ». Force est de constater aujourd'hui l'incohérence d'élaborer un document d'orientation sur l'aménagement de l'espace sur une partie seulement du territoire communautaire. A la demande du Président, une réunion des maires s'est déroulée à La Celle pour évoquer l'élargissement du périmètre du PLUi aux 33 communes. Bruno ROJOUAN a demandé que cette décision soit discutée au niveau de chaque commune concernée pour envisager son élargissement au conseil du mois d'avril programmé à Nérès-les-Bains.

Sylvain BOURDIER informe les conseillers que cette question n'a pas été portée à l'ordre du jour d'un conseil municipal de Commentry. Il est donc impossible pour sa part de prendre une décision sans connaître les tenants et les aboutissants d'une telle procédure.

Bruno ROJOUAN rappelle les différentes réunions au cours desquelles l'élargissement du PLUi a été abordé :

- *En décembre, au conseil communautaire de Hyds, Bruno ROJOUAN évoque dans le préambule l'intérêt d'harmoniser le PLUi sur les 33 communes*
- *16 janvier, le diagnostic du PLUi est présenté aux membres du bureau, le sujet de l'élargissement du PLUi est abordé.*
- *Le 24 janvier, une réunion spécifique est organisée à La Celle pour les maires d'ex 3CN en présence du cabinet d'étude. Bruno ROJOUAN demande aux maires de soumettre au conseil municipal et/ou au bureau municipal l'opportunité de se lancer dans la démarche du PLUi en vue de délibérer au conseil communautaire d'avril.*
- *Le 12 février, l'avenant du coût de l'étude complémentaire pour élargir le PLUi sur les 12 communes de l'ex 3CN est présenté.*
- *Le 27 mars, ce point est à l'ordre du jour du bureau*
- *Le 6 avril, nouvelle réunion des maires de l'ex 3CN pour évoquer les intentions des uns et des autres.*

Bruno ROJOUAN précise qu'il avait en effet demandé qu'une décision ait lieu au niveau des communes mais que la compétence est dorénavant communautaire et que les conseils municipaux sont dessaisis de cette compétence.

Il procède au vote. Les conseillers devront inscrire sur leur bulletin POUR ou CONTRE l'élargissement du PLUi sur les 12 communes d'ex 3cn.

Vote :

52 INSCRITS

49 POUR

1 NUL

1BLANC

L'élargissement du PLUi est adopté, le conseil autorise le Président à entamer toutes les démarches nécessaires pour cette prescription et à signer l'avenant au marché.

X- VI. Commerce – Elisabeth BLANCHET

1) Aide aux entreprises du commerce, de l'artisanat et des services disposant d'un point de vente

1.1) Dossier Brice GRESS

En 2017, Brice GRESS a décidé de reprendre l'Hôtel restaurant « Le Globe » à Cosne d'Allier. Il programme un investissement global de 97 714 € HT pour l'acquisition du fonds de commerce, le financement du stock, la trésorerie, le réaménagement des locaux, la mise aux normes du local professionnel et le renouvellement du matériel. Les dépenses éligibles retenues s'élèvent à 42 380 € (investissements corporels).

L'aide du dispositif régional auquel il peut prétendre s'élève à 8 476 € (20% des dépenses éligibles plafonnées à 10 000€). Conformément à la décision du conseil communautaire du 4 juillet 2017, CMNC peut cofinancer ce projet à hauteur de 4 238 €(10% plafonnés à 5 000€).

Sur proposition du Président, le conseil approuve/désapprouve et l'autorise à signer tous les documents nécessaires sous réserve de la validation du dossier au niveau régional.

1.2) Dossier Claude REGNAULT

En 2018, Claude REGNAULT projette d'ouvrir un garage pour effectuer les contrôles techniques des véhicules légers à Villefranche d'Allier. Il souhaite s'installer à proximité immédiate du garage KACI pour compléter l'offre de service d'entretien et de réparation automobile. Il programme un investissement global de 53 603 € HT pour l'acquisition de matériel indispensable à l'exercice de son activité.

L'aide du dispositif régional auquel il peut prétendre s'élève à 10 000 € (20% des dépenses éligibles plafonnées à 10 000€). Conformément à la décision du conseil communautaire du 4 juillet 2017, CMNC peut cofinancer ce projet à hauteur de 5 000 €(10% plafonnés à 5 000€).

Sur proposition du Président, le conseil approuve/désapprouve et l'autorise à signer tous les documents nécessaires sous réserve de la validation du dossier au niveau régional.

2) Ouverture dominicale des commerces à Commentry

Conformément à la loi du 6 août 2015 « pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques », les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire. Cette décision est prise après avis du conseil municipal et après consultation des organisations d'employeurs et salariales.

Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par an. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

Vu la décision du Maire de Commentry d'ouvrir en 2019 :

- le 1^{er} dimanche des soldes d'hiver,
- le 1^{er} dimanche des soldes d'été,
- les 5 derniers dimanches avant Noël.

Sur proposition du Président, le conseil donne un avis conforme/ne donne pas un avis conforme à la décision du Maire.

XI- Enfance jeunesse – Bruno DEPRAS

1) Convention conteuse

Le Relais Assistantes Maternelles sur site et itinérant est une formule souple qui offre à la fois des permanences d'accueil pour les parents et les assistantes maternelles, ainsi que des temps d'ateliers d'éveil et des formations. Ces temps d'ateliers sont accessibles à toutes les assistantes maternelles et aux parents de la Communauté de Communes.

Le Centre Multi Accueil reçoit 20 enfants âgés de 2 mois ½ à 3 ans révolus. L'objectif premier de cette structure est l'accompagnement des besoins de l'enfant dans le respect de sa personnalité et de sa famille qui contribue à son épanouissement en collectivité et le prépare ainsi au mieux à sa vie future.

La présente convention régit les modalités de partenariat entre Commentry – Montmarault - Nérès Communauté et l'association LEZ'ARTS VIVANTS, représentée par Mme DEWITTE pour des animations autour du conte, proposées aux enfants du Relais Assistantes Maternelles et Multi accueil « 3 Pommes », à savoir :

- deux balades contées d'une heure chacune ;
- 4 séances d'histoires de deux heures seront proposées durant l'année.

Le montant total de la prestation s'élève à 1740,00 € TTC.

Sur proposition du Président, le conseil approuve/désapprouve et l'autorise à signer la convention.

2) Convention d'objectif RAM

L'agrément du Relais Assistantes Maternelles « 3 Pommes » délivré par le Conseil d'Administration de la CAF de l'Allier est arrivé à échéance le 31 décembre 2017.

Afin de continuer à bénéficier de la prestation de service ordinaire, il convient de renouveler le contrat de projet pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021.

La convention d'objectifs et de financement définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service RAM. Elle a pour objet de :

- Prendre en compte les besoins des usagers,
- Déterminer l'offre de service et les conditions de sa mise en œuvre,
- Fixer les engagements réciproques entre les cosignataires.

Le montant de la prestation de service CAF est fixé à 43 % du prix de revient du service – limité à un plafond fixé annuellement par la CNAF.

La MSA Auvergne s'engage également à verser une prestation de service RAM à un taux de 5% appliqué à la prestation de service RAM versée par la CAF de l'Allier.

Sur proposition du Président, le conseil approuve/désapprouve et l'autorise à signer cette convention d'objectif et de financement ainsi que les éventuels avenants.

XII- Ecole intercommunale de musique – Alain CHAPY

L'école Intercommunale de Musique est une structure associative. Elle emploie 8 enseignants et dispense 12 ateliers : éveil musical, formation musicale, chorales adulte et enfant, accordéon chromatique, batterie, clarinette, guitare, guitare électrique, piano, trompette, violon.

Les cours se déroulent sur 4 pôles : Bézenet-Montvicq, Cosne d'Allier, Montmarault et Villefranche d'Allier. Les communes concernées mettent à disposition gracieusement des salles à l'association pour la bonne organisation des cours.

L'école compte cette année 113 élèves dont 97 enfants.

Elle est financée par la communauté de commune, qui perçoit dans ce cadre, une subvention du Conseil Départemental.

La Communauté de communes a fixé le financement annuel de l'école de musique à 45 000 euros versés en 3 fois : Avril : 23 000 €, Septembre : 7 000 €, Décembre : 15 000 €.

Sur proposition du Président, le conseil approuve/désapprouve le versement de la subvention à l'école de musique pour un montant de 45 000 € en 2018 et l'autorise à signer la convention de financement correspondante.

XIII- Fonds de concours – Jean-Jacques PERRET

La commission récemment réunie a précisé le dispositif des fonds de concours notamment pour les communes de moins de 1000 habitants quant aux investissements à privilégier.

Le fonds de concours interviendra pour financer les travaux sur des bâtiments communaux, le patrimoine communal, les édifices culturels non classés, l'aménagement d'espace public et de manière exceptionnelle le mobilier correspondant nécessaire à cet aménagement, les chemins non goudronnés. Ainsi ils ne pourront pas être utilisés pour l'acquisition de mobiliers et équipements tels que : table, chaise, matériel audio, bureau, ordinateur, matériel roulant, signalétique...).

Par ailleurs, il est rappelé que le fonds de concours n'intervient qu'en dernier ressort des subventions et que son versement s'effectue sur présentation des factures acquittées.

Jean-Jacques PERRET remémore que les 1000€/an accordés aux communes pour louer du matériel ont été supprimés. Les communes concernées ne doivent plus demander aux entreprises de location de matériel d'envoyer leur facture à CMNC pour règlement de la prestation correspondante.

A la demande de la commission, les communes ont transmis leurs projets d'investissements pour lesquels le concours financier de la communauté est sollicité 2018/2019/2020 :

Communes	Nature des investissements	Dépenses € HT	Fonds de concours €
Commentry	11 logements	1 371 878	55 000
	Calvaire	15 158	4 547
Chamblet	Chemins rando	3 510	1 053
Bézenet	Eglise	11 575	3 473
Néris-les-Bains	Chapelle	5 885	1 500
Montmarault	Eglise	4 205	1 262
	Maison des 3 Roys	3 875	1 163
Durdât-Larequille	Restaurant	21 742	6 000
Cosne d'Allier	Marché couvert	7 440	6 000
	Ponceau	15 500	
Beaune d'Allier	Aménagement terrain pétanque	17 254	6 000
	Ecole	7 316	2 000
Bizeneuille	Mairie	114 183	6 000
Colombier	Salle polyvalente	1 270	1 015
	Logement	760	
Chavenon	Logement Chaudière	6 125	1 991
Deneuille-les-Mines	Logement poêle + volets	6 159 619	3 389
La Celle	Salle des associations	174 922	18 000
Louroux-de-Beaune	Chemin rural	12 000	6 000
Malicorne	Eglise	252 175	10 000
	Isolation Ecole maternelle	17 190	6 000
Montvicq	Bâtiment communal	21 492	6 000
Murat	Toiture bât. Com	55 954	8 000
St Marcel-en-Murat	Logement	157 294	18 000
St Priest-en-Murat	Logement	101 815	18 000

Sazeret	Eglise	128 523	18 000
Tortezais	Piles du Pont	90 000	4 500
Venas	Piles du Pont	171 250	6 000
	TOTAL	2 797 069	215 014

L'enveloppe nécessaire pour 2018 est estimée à 140 000 €.

Sylvain BOURDIER s'interroge sur l'opportunité et l'intérêt des fonds de concours sur la restauration du patrimoine et notamment sur les 15 000€ nécessaires pour restaurer la fontaine au vieux bourg à Commentry.

Pour Fernand SPACAFERRI, la restauration du petit patrimoine dans les bourgs présente un intérêt majeur pour l'améliorer le cadre de vie des habitants. De plus ces travaux permettent de passer des marchés avec des artisans locaux. Cette réhabilitation a permis de mobiliser le savoir faire d'un tailleur de pierre engagé dans l'apprentissage.

Sur proposition du Président, le conseil approuve.

XIV- Contrat territorial du Cher – Elise BOULON

L'établissement Public Loire incite les élus à mener une démarche de type « Contrat de rivière » sur la partie du Haut Cher. Montluçon communauté est la collectivité principale du bassin versant. Elle serait pilote pour suivre cette opération.

D'autres EPCI sont concernés par ce bassin versant du Cher :

- En Allier, les comcom du Val de Cher, du Pays d'Huriel, de Commentry Montmarault Nérès Communauté et dans une moindre mesure celle du Pays de Tronçais.
- Dans les départements voisins, on trouve Creuse confluence et Berry grand sud.

Une proposition de clé de répartition des charges d'animation et des frais d'études a été proposée. Elle propose de prendre en compte la population de l'EPCI concerné à hauteur de 60% et du linéaire de cours d'eau pour 40%.

En fonction des collectivités partenaires et des financements obtenus, l'animation pourrait s'établir entre 1000€ et 2000€ par an à charge pour CMNC. Les frais d'études représenteraient entre 2000€ et 4000€.

Sur proposition du Président, le conseil approuve et l'autorise à entamer toutes les démarches nécessaires pour l'aboutissement de cette opération, notamment signer la convention de partenariat et de financement, sous réserve de l'engagement des autres EPCI.

XV- Tarification des sorties du Centre de loisirs de Cosne d'Allier – Bruno DEPRAS

Depuis 1^{er} janvier 2018, la gestion de l'ALSH de Cosne d'Allier (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) est assurée par la Communauté de Communes.

Il convient de déterminer les suppléments tarifaires appliqués aux familles concernant les sorties spécifiques assurées par l'ALSH de Cosne d'Allier :

- supplément 1- Sorties culturelles et spectacles : 10 EUROS / ENFANT
- supplément 2- Parc d'attractions et de loisirs : 15 EUROS / ENFANT
- supplément 3- Sorties découvertes sport et nature : 4 EUROS / ENFANT
- supplément 4- Piscine de Cosne d'Allier : 1 EURO / ENFANT
- supplément 5- Animations environnementales et de nature : 20 EUROS / ENFANT

Sur proposition du Président, le conseil approuve/désapprouve ces tarifs.

XVI- Point sur la ferme de Magnier – Olivier LABOUESSE

En cours.

XVII- Création des postes de saisonniers

1) Accueil de loisirs – Bruno DEPRAS

Par délibération en date du 27 mars 2006, les communes approuvaient le transfert de la compétence « centre de loisirs » à la Communauté de Communes. L'EPCI ouvrait les portes de l'accueil de loisirs « Les Galibots » en juillet 2009.

Par délibération en date du 05 octobre 2017, CMNC entérinait la gestion intercommunale directe de l'accueil de loisirs de Cosne d'Allier.

Pour permettre un bon fonctionnement des structures, CMNC procède à des recrutements de personnel saisonnier.

Ainsi il est proposé :

- de créer au tableau des effectifs de CMNC, 25 postes d'animateurs saisonniers sur les périodes d'ouverture des accueils de loisirs intercommunaux. Les recrutements ne devant intervenir qu'en fonction de la fréquentation du centre,
- de décider que les conditions de recrutement sont que tout candidat, quelque soit sa formation, pourra être recruté dans la limite fixée par la réglementation pour l'encadrement des enfants en accueils de loisirs, fixée par les services de la DDCSPP, quant aux quotas d'animateurs qualifiés (B.A.F.D., B.A.F.A. ou équivalence), stagiaires B.A.F.A. ou B.A.F.D, ou sans diplôme,
- d'approuver le contrat de travail définissant le montant des rémunérations correspondantes,
- d'autoriser le Président à signer les contrats de travail avec le personnel saisonnier.

Sur proposition du Président, le conseil approuve/désapprouve et l'autorise à entamer tous les démarches nécessaires pour la création de ces postes.

2) Maison du tourisme – Bernard MARTIN

Chaque année, pendant la période estivale, la Communauté de Communes embauche des saisonniers pour renforcer l'équipe permanente à la Maison du tourisme à Montmarault pour l'accueil, l'information, la vente des produits du terroir. Il convient aussi de renforcer le poste d'agent d'entretien afin d'assurer un service de qualité pour les nombreux usagers de la route et touristes s'arrêtant sur les lieux. Ce dernier renforcement passe par des heures complémentaires pour l'agent d'entretien en poste si nécessaire et son remplacement pendant ses congés.

La création des postes s'effectue dans le cadre réglementaire et législatif de l'article 3 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Les recrutements sont effectués au niveau d'un poste d'adjoint administratif 2ème classe échelon 1.

Sur proposition du Président, le conseil approuve/désapprouve les créations et le remplacement des postes concernés et l'autorise à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour répondre aux besoins.

Question diverse :

Sylvain BOURDIER regrette que la presse ne soit pas présente aux réunions des conseils communautaires et l'absence de compte rendu des réunions dans la presse.

Bruno ROJOUAN réfléchira à la question pour le prochain conseil.